

Les activités traditionnelles

Claudine LEGENDRE & Vincent SCHRIKE

La baie du Mont Saint-Michel a été de tous temps un lieu d'activités humaines. Les activités traditionnelles gardent une grande importance, à la fois sur le plan culturel et sur le plan de leur influence dans l'entretien et la gestion des ressources et des milieux.

Comme nulle part ailleurs, la baie du Mont Saint-Michel a vu se développer de nombreuses techniques de pêche. L'endroit s'y prête à merveille; en effet, pas moins des 2/3 du domaine marin de la baie couvrent et découvrent au rythme des marées, fournissant ainsi un espace d'environ 200 km² potentiellement exploitable en pêche à pied.

La pêche à pied

On dit toujours « la pêche à pied »; ne devrait-on pas plutôt évoquer « les pêches à pied » tant les activités sont variées et les hommes qui les pratiquent différents. Ici se côtoient et s'opposent parfois pêcheurs professionnels et amateurs.

La crevette, crevette grise essentiellement et bouquet plus localement, est pêchée au moyen des tésures (ou désures) par les pêcheurs professionnels et des dranets et bichettes surtout utilisés par les amateurs. Les tésures (les pêcheurs prononcent « t'zure » ou « d'zure ») sont de longs filets cylindriques fixés juste au dessus du sol et disposés en batterie (série de 10 à 20 filets ou plus) au travers des chenaux de marée ou dans les dépressions. Les dranets et bichettes sont des haveneaux de grande taille spécialement conçus pour la baie du Mont Saint-Michel : les dranets sont plutôt utilisés côté breton et sont adaptés à glisser sur des fonds sablo-vaseux au moyen de patins; l'usage des bichettes est courant sur le rivage normand. Lors des grandes marées, les pêcheurs amateurs peuvent être plusieurs centaines.

Les carrelets, grands filets carrés disposés au bout d'une sorte de perche, sont utilisés pour la capture des poissons (Salmonidés interdits) dans les estuaires des rivières Sélune, Sée et Couesnon.

Pour terminer la description des engins de type filet, on évoquera la catégorie des filets maillants, calés sur l'estran au moyen de perches. Les grands filets, longs d'une centaine de mètres et haut de 3 à 4 mètres, qui nécessitaient pour leur exploitation une équipe de plusieurs pêcheurs (une association comportait 6 à 8 membres), n'existent plus. Actuellement, ils sont remplacés par des filets n'excédant pas 50-60 mètres de long. La pêche du saumon se pratiquait à l'aide d'un filet spécifique. Elle est désormais interdite.



C. Legendre

Les tésures, longs filets cylindriques...



C. Borda

En ce temps-là, des coques on en pêchait tant qu'on voulait...

Les nasses à anguilles font également partie des pratiques abandonnées ou presque, mais pas pour raison réglementaire. Ces nasses traditionnelles (ou bourroches) étaient confectionnées en bois d'orme. La disparition de ces arbres caractéristiques du bocage des zones littorales a entraîné une régression déjà bien entamée avec la diminution de la ressource.

Enfin, on ne peut pas parler de pêche à pied en baie du Mont Saint-Michel sans évoquer l'exploitation des coques, activité traditionnelle renommée, largement évoquée dans les récits du siècle dernier. Plus récente est l'exploitation de la moulière du banc des hermelles qui doit son existence à la présence des bouchots à moules qui, perdant leur « pelisse », fournissent périodiquement le banc en nouveaux individus (les moules ne se reproduisent pas en baie).

Les pêcheries

Leur existence en baie s'avère très ancienne. A Saint Jean - Le Thomas, les vestiges retrouvés d'une pêcherie en bois, datés par radiocarbonate, remontent à 3 440 années BP (âge du bronze).

Beaucoup plus récente est la dizaine de pêcheries fossiles mises en évidence par prospection aérienne dans la partie occidentale de la baie. Langouet les rattache pour l'essentiel aux pêcheries mentionnées dans un document datant de 1181.

Actuellement, de Cancale à Cherrueix, une quarantaine de pêcheries en bois sont visibles, qu'elles soient en activité ou abandonnées. L'histoire de ces pêcheries méritait à elle seule tout un développement

tant les conflits les concernant sont nombreux, du XVIII^e siècle à nos jours. Identiques les unes aux autres, les pêcheries en bois actuelles sont formées de 2 longs bras (les pannes, chacune mesure environ 250 m en longueur) convergeant en un goulet auquel succède une nasse permettant la capture des poissons. Elles sont ouvertes vers la côte de manière à pêcher à marée descendante. Sur le même principe de fonctionnement, il existe des pêcheries en pierre dans le secteur de Granville.

Le nombre de pêcheries en bois en exploitation à l'heure actuelle est estimé à une bonne vingtaine. Un dénombrement très précis effectué en 1983 en comptabilisait 16 en activité. Après une période de déclin concomitant, semble-t-il, du développement des bouchots à moules, on assiste depuis une bonne quinzaine d'années à un regain d'intérêt pour les pêcheries avec la remise en état de plusieurs d'entre elles.

Nous terminerons ce volet pêche par quelques données biologiques. C'est l'analyse des captures des pêcheries qui renseigne le mieux sur le peuplement piscicole présent sur l'estran de la baie. Une cinquantaine d'espèces de poissons y ont été recensées ; les 3/4 correspondent à des espèces commerciales. S'y ajoutent



P. Le mao

Au travail, à l'intérieur de la pêcherie.

quelques crustacés (dont surtout la crevette grise) et quelques céphalopodes (dont la seiche). Les espèces à la fois les plus fréquentes et les plus abondantes sont au nombre d'une dizaine parmi lesquelles on peut citer : la plie, la sole, le bar, le merlan et plusieurs clupéidés (sprat, hareng et sardine).

La principale caractéristique de ce peuplement est la très forte dominance des formes juvéniles. Autrement dit, la baie de Mont Saint-Michel constitue pour de nombreuses espèces de poissons une nursery, c'est-à-dire une zone de grossissement des jeunes individus qui s'y concentrent à la belle saison.

Des éléments plus complets sur les peuplements piscicoles de la baie sont fournis par l'article de Feunteun et Lafaille du Penn ar Bed n° 164.

Un musée de la pêche à pied à Vains-saint Léonard permet de découvrir les différents engins utilisés en baie et renseigne sur les principales activités d'hier et d'aujourd'hui qui se sont développées pour en exploiter les diverses ressources.

Pas seulement des moutons...

Le pâturage sur les marais salés de la baie du Mont Saint-Michel est une activité très ancienne. Au XI^e siècle, les moines du Mont Saint-Michel possédaient un droit de brebiage qui leur permettait de choisir la meilleure brebis de chaque exploitation. Au début du XVIII^e siècle, plusieurs races étaient élevées dans la baie (types locaux tels que le « Ruossin » ou le « Grévin ») puis au début du XX^e siècle, apparaissent des races d'origine anglaise croisées avec les populations locales (race de l'« Avranchin » et race du « Cotentin »). Aujourd'hui, une seule race prédomine dans la partie Ouest : la race Suffolk (population locale croisée avec la race suffolk vendéenne) alors qu'en partie normande de la baie subsistent des races locales au sein des troupeaux. Depuis 1991,



H. Ronné

Moutons paissant sur les herbous devant le Mont Saint-Michel.

différents éleveurs se sont regroupés pour effectuer une demande d'Appellation d'origine Contrôlée « Moutons de la baie du Mont Saint-Michel » afin d'assurer la pérennité de la production d'agneaux de prés-salés.

Actuellement le pâturage concerne plus des 4/5 des surfaces d'herbus, depuis Genêts le bec d'Andaine jusqu'au port mytilicole du Vivier-sur-Mer. Sur toute cette zone d'environ 3 500 ha, les modalités d'élevage sont différentes. Par les espèces en présence, on peut dire que les herbous se sont spécialisés. Ainsi à l'Ouest du Mont ne pâturent que des moutons. Il en est de même pour le grand herbu Est, à l'exception d'un petit secteur à Roche-Torin qui n'accueille que des bovins. Dans la zone estuarienne, la rive nord de la Sée (secteur Genêts-St Léonard et Vains) et la rive sud de la Sélune sont plutôt spécialisés dans le pâturage des bovins et chevaux, quand bien même on y trouve des moutons. Seul l'herbu de Genêts a une tradition d'élevage des oies. Enfin, l'herbu du Val Saint Père est principalement pâture par des moutons.

Effectifs par zone de pâturage

	Situation 1980					Situation actuelle				
	brebis hivernal	brebis et agneaux estival	bovins	chevaux	oies	brebis hivernal	brebis et agneaux estival	bovins	chevaux	oies
Rive sud Sélune (Céaux-Mt St-Michel) 1180 ha	2650	4770	155	15	0	5216	9388,8	128	6	0
Herbus du Val St Père 200 (80) à 280 (89) ha	1100	1980	65	0	0	1400	2520	39 0	0	
Rive Nord de la Sée 500 ha	60	108	164	0	60	39	70,2	255	19	15
Grand herbu Ouest 1240 (80) à 840 (89) ha	3500	6300	0	0	0	3065	5517	0	0	0

Les effectifs par zone nous sont fournis dans le document de présentation de la charte de gestion des herbus (1994) qui permet en outre de comparer la situation en 1980 et la situation actuelle. L'effectif bovin est relativement stable. En ce qui concerne la production ovine, de loin la plus importante, on passe de 7 310 brebis en 1980 à 9 765 brebis en 1994, soit une augmentation globale de plus de 30%. L'analyse par zone de pâturage révèle en fait des tendances parfois opposées :

- à l'Ouest du Mont, le grand herbu « perd » pratiquement 500 brebis,
- à l'Est, le grand herbu et la rive Sud de la Sélune voient l'effectif ovin pratiquement doubler,
- au Val Saint Père, l'effectif augmente de 30%.

Afin d'apprécier les conséquences du pâturage sur le milieu naturel c'est l'analyse de la pression de pâturage qui serait en fait plus pertinente; elle exige de tenir compte de plusieurs paramètres : valeur UGB, effectifs saisonniers, rythmes de présence.... Cette analyse demeure un problème non encore résolu ; elle devrait pourtant être entreprise car manifestement certains secteurs sont nettement surpâturés. Les capacités de pâturage restent en effet à définir en fonction des sensibilités floristiques et faunistiques de chaque zone d'herbu. A titre d'exemple, on peut citer la démarche mise en place dans le cas de l'herbu de Roche-Torin qui accueille une plante très rare, l'obione pédonculée : le pâturage y est réservé aux bovins exclusivement et les effectifs sont limités et variables selon la saison.

... mais aussi le fauchage

Une autre pratique agricole beaucoup moins connue et plus limitée dans l'espace est le fauchage des herbus qui se fait en période estivale. Quatre à cinq zones sont concernées ; elles ont en commun de se situer sur le haut herbu et sont généralement couvertes par une végétation peu ou pas pâturée, telle la prairie haute à féтуque et agropyron. Le fauchage est considéré comme favorable à la diversité des herbus dès lors qu'il respecte notamment la nidification des oiseaux. Ainsi le fauchage dans la réserve de chasse favorise la présence d'une population de cailles des blés.

La chasse

En baie du Mont Saint-Michel, l'activité cynégétique se pratique selon divers modes dont les principaux sont la chasse

de nuit au gabion et la chasse à la passée (soir et matin).

Cette activité, s'exerçant sur le domaine public maritime, est pratiquée par des chasseurs (1 370 en 1996) regroupés au sein de deux associations : l'Association des chasseurs de gibier d'eau d'Ille et Vilaine (A.C.G.E.I.V.) et l'Association de chasse maritime de la baie du Mont Saint-Michel (A.C.M./B.M.S.M.).

Les deux catégories d'espèces prélevées à la chasse concernent surtout les anatidés et, à un degré moindre, les limicoles. Ceux-ci sont chassés essentiellement en période de migration postnuptiale (fin juillet-septembre/début octobre) lors



Vue générale des gabions sur l'herbu des Quatre Salines (Ille-et-Vilaine).

des marées de vives-eaux en bordure des bancs de sable et des herbus (prélèvements inconnus). Les prélèvements de canards au gabion, notés sur des carnets (obligation légale depuis 1987), sont connus en baie et analysés chaque année par l'Office national de la chasse depuis la saison de chasse 1980/81 (Schricke, 1990 & 1994).

Chasse de nuit et à la passée

Mode de chasse traditionnel en France, la chasse de nuit est tolérée notamment sur le domaine public maritime et s'exerce la nuit dans 15 départements côtiers. Dénommée chasse à la « tonne » en Gironde ou à la « hutte » dans le Nord-Pas-de-Calais, elle est appelée chasse au gabion dans d'autres baies dont celle du Mont Saint-Michel.



P. Le Mao

Le trou du chasseur dans les Elymes.

De création récente (1947 en Ille et Vilaine, 1948 en Manche), les gabions sont implantés sur le territoire maritime amodié aux deux associations locales de chasse. Leur nombre est fixé définitivement à 37 installations qui sont réparties inégalement sur l'ensemble des herbus de la baie.

Globalement, les gabionneurs représentent environ 30% de l'effectif total des chasseurs de la baie.

Chaque gabion est caractérisé par une installation fixe au devant de laquelle se trouve une mare alimentée par la mer lors des marées de vives-eaux; les chasseurs utilisent des appelants vivants pour attirer leurs congénères sauvages qu'ils tirent sur la mare, une fois posés.

Pratiqué par une majorité d'adhérents, la chasse à la passée s'exerce surtout en limite des herbus. Elle se déroule pendant les heures crépusculaires et matinales deux heures après le coucher et deux heures avant le lever du soleil selon la réglementation actuellement en vigueur. Cette période correspond grosso modo aux déplacements biquotidiens effectués par les canards le soir et le matin entre la remise maritime et les gagnages (herbus, polders, marais continentaux).

Les prélèvements, encore inconnus à l'heure actuelle, sont très irréguliers et les tableaux réalisés dépendent de l'impor-

tance et de la durée des passages migratoires et des conditions météorologiques.

Tableaux de chasse au gabion et gestion des anatidés

La connaissance des prélèvements cynégétiques contribue à une meilleure gestion des populations d'anatidés à l'échelon international, national et local. Cette connaissance est d'autant plus nécessaire que les effectifs et le statut des différentes espèces sont aujourd'hui bien connus, au moins en période d'hivernage.

En baie du Mont Saint-Michel, les chasseurs au gabion tiennent des carnets de prélèvements depuis la saison 1980/81 dont l'exploitation permet de mesurer l'impact de cette activité (prélèvements et dérangement) sur les anatidés au cours de leur cycle de présence. L'analyse de différents paramètres révèle plusieurs résultats essentiels:

- la pression de dérangement (nombre de nuits chassées) est peu élevée à l'échelle d'une saison (38%), soit environ 80 nuits chassées sur une moyenne de 210 nuits chassables par saison, ou encore 2,6 nuits chassées par semaine et par gabion. Cette pression de dérangement subit d'importantes fluctuations selon les mois, avec un

maximum d'intensité (50 à 60%) en octobre et novembre au moment du transit post-nuptial des canards, et en décembre ou janvier en cas de vague de froid.

- les canards de surface constituent l'essentiel des prélèvements (90% du tableau annuel, soit environ 6 500 oiseaux) avec une dominance de la sarcelle d'hiver (*Anas c. crecca*) (50%) suivie du canard siffleur (*Anas penelope*) (30%) et du canard colvert (*Anas p. platyrhynchos*) (13%). Le reste du tableau est composé de quelques canards plongeurs et d'oies grises.

- les prélèvements maxima s'effectuent, quelle que soit l'espèce, aux dépens d'oiseaux en phase d'activité migratoire postnuptiale (octobre-novembre) : ils sont faibles pendant la phase d'hivernage (décembre à février) et sont réalisés en majorité sur des oiseaux en stationnement sur ce site, sauf en cas de changement de conditions climatiques (simple coup de froid ou vague de froid) qui entraîne un accroissement du tableau consécutif à des déplacements erratiques ou à un afflux de canards issus de leurs quartiers d'hivers traditionnels (Pays-Bas, Angleterre).

- la répartition spécifique des prélèvements dépend du statut et des exigences biologiques et écologiques des espèces, et du rôle et de la capacité d'accueil des milieux vis à vis de ces espèces.

Ainsi, grâce à la connaissance des tableaux de chasse, ce type d'enquête cynégétique permet d'obtenir, en plus du suivi numérique des populations, des éléments nouveaux d'information, en particulier sur les dates et la durée des passages migratoires et sur la capacité d'adaptation des oiseaux à la pression de chasse, ce qui a été démontré en baie pour le colvert, le siffleur et la sarcelle d'hiver (Schricke, 1983).

L'exploitation de la tange

La tange est un type de dépôt sédimentaire particulier au golfe normanno-breton, caractéristique des fonds de baies et estuaires, là où généralement se développent les herbues.

Sédiment riche en calcaire (40 à 55 %), la tange a pendant longtemps été utilisée comme amendement en agriculture. Au plan historique, on a retrouvé des pièces ayant trait à des droits de tange du XII^e siècle. Il semble que ce soit fin XVIII^e-début XIX^e siècle que les extrac-

tions de tange aient été les plus importantes. En 1848, la direction des Douanes de Saint Malo estimait que, du Vivier-sur-mer à Règneville, il était enlevé annuellement 1 150 000 tonnes de tange (un m³ pesant de 1 000 à 1 400 kg). A la même époque, pour la seule baie du Mont Saint-Michel, on avance le chiffre de 500 000 m³ dont la moitié était issue de l'estuaire du Couesnon.

La zone d'approvisionnement d'une tanguière au XIX^e siècle était estimée à 40 kilomètres. Dès la seconde moitié du XIX^e, les engrais chimiques concurrencent la tange fortement pénalisée par son coût de transport. Dès lors, l'usage en est restreint aux agriculteurs des communes riveraines.

Il y a 10-12 ans environ, un regain d'intérêt est porté à la tange. On entend parler d'extraction de type industriel. Les demandes provenant des particuliers se font plus nombreuses. Dans ce nouveau contexte, la Direction Régionale à l'Environnement de Basse-Normandie et la Direction Départementale de l'Équipement de la Manche établissent alors un cahier des charges qui voit le jour en 1988 et fixe les conditions d'extraction. Ne sont concernées que les extractions artisanales dont le volume maximal annuel autorisé est de 10 000 m³. Huit sites d'extraction ont été retenus après expertises scientifiques.

Des problèmes d'extraction occasionnelle se posent : il a ainsi fallu extraire en 1993 25 000 m³ de tange du port du Vivier-sur-Mer qui, ayant perdu ses mouvements de bateaux traditionnels, a tendance à s'envaser fortement.



A. Blanquaert

Le chenal du Biez, l'accès au port du Vivier-sur-mer.

Autres activités sur les herbus

On y rencontre des installations lourdes : l'aérodrome d'Avranches est situé sur l'herbu du Val Saint Père. Côté Vains- Marcey-les-Grèves, ce sont les activités hippiques qui sont nombreuses, avec hippodrome et pistes d'entraînement.

Les loisirs sont également pratiqués régulièrement sur les herbus : fêtes locales, tournois de football, aéromodélisme, pique-nique.... la liste est longue. Toutes ces activités ont en commun de générer circulation et stationnement sur les herbus, difficilement compatibles avec la préservation du milieu naturel et pouvant être sources de conflit.

Afin de mieux organiser l'ensemble des activités présentes, voire d'en remettre en cause certaines, un projet de charte de gestion des herbus est en cours. ■

Pour en savoir plus

GUILLON L.M. 1980 - Les moutons de près salés en baie du Mont saint Michel. Rapport Université de Rennes I et Museum National d'Histoire Naturelle, 121 p.

JACQUET J. 1949 - Recherches écologiques sur le littoral de la Manche. Ed. Paul Lechevalier, 374 p.

LANGOUET L. 1995 - Les pêcheries de la baie du Mont Saint-Michel, in : "baie du Mont Saint-Michel et marais de Dol. Milieux naturels et peuplements dans le passé". Ed. C.R.A.A., pp. 125-132

LEGENDRE C. 1984 - La pêche artisanale sur le domaine intertidal de la baie du Mont Saint-Michel. Rapport Université de Rennes I et Museum National d'Histoire Naturelle, 120 p.

L'HOMER A. 1995 - Les vestiges d'une pêche-rie en bois de Saint Jean-Le Thomas, in : "baie du Mont Saint-Michel et marais de Dol. Milieux naturels et peuplements dans le passé". Ed. C.R.A.A., pp. 119-124

PIQUOIS C. a écrit plusieurs articles concernant la pêche traditionnelle :

- la pêche aux coques
- la plie et la sole
- la pêche à la crevette
- le grand filet
- l'anguille, parus dans la revue "parlers et traditions populaires de Normandie."

SCHRICKE V. 1983 - Distribution spatio-temporelle des populations d'anatidés en transit et en hivernage en baie du Mont Saint-Michel, en relation avec les activités humaines. Thèse doctorat 3^{ème} cycle, Univ. Rennes I, 299 p.

SCHRICKE V. 1990 - Analyse préliminaire des prélèvements d'anatidés par la chasse à la hutte sur le domaine public maritime. Bull. ONC, 150: 17-26.

SCHRICKE V. 1994 - Apport de la connaissance des tableaux de chasse à la hutte dans la gestion des populations d'anatidés. L'exemple de la baie du Mont Saint-Michel (France). Poster, Colloque Anatidés 2000, Strasbourg, 5-9 décembre 1994.

Claudine LEGENDRE, OUEST-AMENAGEMENT, BP 6605 35066 RENNES CEDEX
Vincent SCHRICKE, Université de Rennes I, Laboratoire d'Evolution des Systèmes Naturels et modifiés, 35042 RENNES Cedex



A. Radureau

La pêche à pied, une activité pour amateurs et professionnels.